

# Interface 12

## Interview

M. Mark Muller 7

## Dossier

Simplification des procédures  
d'autorisation de construire 4-6

## Swisstopo

Changement du cadre  
de références 10-11

## Zoom sur

Cours InterEntreprises 14-15

## Conférence

Grands domaines,  
serres et orangeries 17-20

Maison de l'Architecture 22





Hier, Interface se voulait un relais entre architectes et ingénieurs. Agrandi, densifié, il devient aujourd’hui le journal de la FAI. Cette mue reflète l’état d’esprit qui anime plus que jamais les rapports entre associations professionnelles et pouvoirs publics.

# Un nouvel état d'esprit

*Page de gauche:*  
Musée d'art contemporain  
Kanazawa, Japon  
Agence Sanaa  
2004

*Couverture:*  
Net Center  
Padoue, Italie  
Aurelio Galfetti  
2006-2008



Notre fédération a toujours exprimé son souhait de devenir un véritable partenaire des autorités et un interlocuteur privilégié de son personnel administratif. Désormais, nous sommes véritablement à pied d’œuvre pour construire ensemble un service public de qualité, en phase avec les préoccupations légitimes de la population.

Or Monsieur Mark Muller a annoncé que le Conseil d’Etat a promulgué la loi sur la fonction de l’architecte cantonal. Une nouvelle enthousiasmante, qui démontre combien le débat et la communication FAI-Autorités sont réels, sereins et constructifs. Nous remercions le gouvernement d’avoir été à l’écoute et d’avoir agi avec une telle rapidité pour rendre cette nomination possible.

Il était naturel qu’Interface devienne le relais privilégié de ce partenariat. Gageons maintenant que, à moyen terme, le dialogue nourri qui se développe entre privé et public gagnera en visibilité avec l’ouverture d’un lieu souhaité par tous.

Jean-Pierre Stefani  
Président de la FAI

Journal réalisé par la commission  
Promotion et communication de la  
Fédération des associations d’architectes  
et d’ingénieurs de Genève – FAI

## Rédaction

Jean-Pierre Stefani, Bénédicte Montant,  
Frank Herbert, Pierre-Yves Heimberg,  
Christian Morel et M.-C. Ruata-Arn.

## Photos

Pierre Bellanova, Francesca Giovanelli,  
Daniel Ammann, Olivier Zimmermann,  
Alain Grandchamp et JW Lapa EPFL.

## Réalisation

Coordination et maquette :  
Marie-Christophe Ruata-Arn  
et Antoine Bellwald  
Tirage : 2'000 ex.  
Interface No 12, mars 2010

## Editeur

FAI – Fédération des associations  
d’architectes et d’ingénieurs de Genève  
CP 5278 – CH 1211 Genève 11  
Téléphone : 022 715 34 02  
Email : interface@fai-ge.ch  
Site internet : www.fai-ge.ch

## Comité de la FAI

Jean-Pierre Stefani, architecte (Prés.)  
Hani Buri, architecte  
Norbert Besson, ingénieur  
Dominique Boymond, géomètre  
Nicolas Chappuis, géomètre  
François Dulton, architecte  
Gérard-André Kohler, géomètre  
Bénédicte Montant, architecte  
Christian Morel, ingénieur  
Charles Picter, architecte  
Athanase Spitsas, architecte  
Barbara Tirone Chabert, architecte  
Dana Dordea, secrétaire permanente

## Commissions

Concours et appels d’offres  
Promotion et communication  
Ecoles et formation  
Partenaires professionnels  
Aménagement et urbanisme

## Associations constitutives et membres FAI

SIA – Société suisse d’ingénieurs et d’architectes  
AGA – Association genevoise d’architectes  
FAS – Fédération des architectes suisses  
AGI – Association genevoise des ingénieurs  
AGG – Association genevoise des géomètres



Un des chantiers les plus importants de la FAI avec l'administration cantonale est celui qui préoccupe tout particulièrement nos professions, soit « comment simplifier et accélérer les démarches administratives des procédures d'autorisation de construire ».

## Autorisation de construire

# Accélération et simplification des procédures

Ce chantier avec l'administration a débuté à l'initiative de Monsieur le Conseiller d'Etat Mark Muller, sous l'égide de Monsieur Edi Da Broi, Directeur général de l'Office des autorisations de construire, tout début 2008. Il s'est déroulé dans un esprit où respect, ouverture et convivialité ont toujours été présents.

Ce véritable partenariat a permis à la FAI et l'Administration DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information) de présenter conjointement le 8 décembre 2009 une première synthèse des mesures retenues et applicables à compter du premier trimestre 2010. Il faut préciser que ce travail n'est qu'une première étape du parcours et qu'il va évoluer en fonction de la mise en place des mesures retenues.

Instaurer une relation de qualité dans la continuité avec l'administration, pour améliorer ces processus et alimenter les responsables politiques avec une argumentation cohérente sur ce qui doit être modifié ou entrepris, ou quels sont les moyens à mettre en œuvre, y compris en personnel pour que cela fonctionne, est une démarche et un objectif que la FAI souhaite pérenniser. Pour les mandataires et les membres de l'administration, il y aura des ajustements nécessaires et inévitables dans la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques en 2010.

Un grand merci à l'ensemble des participants de ces groupes de travail, tant de l'administration cantonale que de la FAI pour leur efficacité et leur disponibilité.

J.-P. S.

## Objectifs principaux de base

- Simplifier et accélérer les procédures, mais en maintenant la qualité
- Eviter les pertes de temps par action avant le dépôt
- Trouver le moment adéquat pour chaque exigence
- Trouver des solutions concrètes, pragmatiques
- Renforcer la consultation en amont pour une meilleure efficacité en aval
- Reporter certaines exigences en aval de l'autorisation de construire, soit à l'ouverture du chantier
- Clarifier et adapter le processus aux réalités du terrain

**DOS-  
SIER**



© PIERRE BELLANOVA

## LES 4 PHASES IMPORTANTES DU PROCESSUS

(voir tableau page suivante)

### Résultats et conséquences

- Allègement du contrôle sur objets simples
- Contrôle renforcé sur objets importants
- Allègement au niveau de l'autorisation (plans, demandes de complément)
- Fourniture des pièces des mandataires spécialisés avant démarrage du chantier (20-30 jours)
  - > *Cette nouvelle situation permet d'engendrer les études seulement s'il y a certitude d'avoir une autorisation en force.*
- Accélération délivrance autorisation
- Augmentation charge du service administratif en amont
  - > *Conseil : renforcement des moyens ou déplacement charge sachant que ce qui est mieux géré en amont correspond à temps gagné pour la suite.*
  - > *Moins de demande de complément à l'autorisation – moins d'aller et retours (report à l'ouverture du chantier).*
- Contrôle renforcé au niveau de l'ouverture du chantier et du PO / PH
  - > *Ces contrôles pouvant conduire à interrompre le chantier ou à en interdire le démarrage si les pièces demandées ne sont pas conformes et déposées dans les délais.*

### Modifications en cours

- Modification réglementaire mineure (plan de géomètre selon formule officielle)
  - > *Lisibilité document - complétude, précision.*
  - > *Facilitation de la vérification.*

### Observations

- Relation Etat - administré
  - > *Davantage envisagé comme partenariat destiné à un résultat avec objectifs largement partagés.*
  - > *Confiance dans la relation – exigences mieux comprises, mieux acceptées.*
  - > *Administration qui veille au respect de l'intérêt public sans perdre de vue les intérêts privés en jeu (meilleure définition proportionnalité).*
- Implique une évolution de l'administration (déjà largement engagée)
  - > *Adaptation des instances de préavis (présence, mode de fonctionnement).*
- MPQ plus responsable / collaborant (permis d'habiter, confiance, ...)
- Continuer à œuvrer pour l'accélération et la simplification des procédures sur des nouvelles pistes et des nouveaux thèmes
  - > *Patrimoines et sites*
  - > *Aménagement, ...*

### 1) PRÉCONSULTATION / INFORMATION

**Situation concernant la préconsultation et l'information avant le dépôt du dossier d'autorisation**

### 2) AUTORISATION

**Situation modifiée dans le cadre de la demande d'autorisation**

### 3) OUVERTURE DE CHANTIER

**Documents à remettre avant l'ouverture du chantier (délai 20 à 30 jours en fonction des services)**

### 4) PO / PH

**Contrôle de l'administration**

# Synthèse des mesures administrativement retenues à ce jour

	<b>PRÉCONSULTATION / INFORMATION</b>	<b>AUTORISATION</b>	<b>OUVERTURE DE CHANTIER</b>	<b>PO / PH</b>
<b>Domaine, nature et paysage</b>	<b>Rapport d'entrée</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la consultation préalable <i>en vigueur depuis septembre 2009</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement plan de géomètre (IGO)           <ul style="list-style-type: none"> <li>- données officielles</li> <li>- données projets (selon objet vu coût, cf. nomenclature).</li> </ul> <i>modification réglementaire en cours - dépôt au CE en mars 2010</i></li> <li>Simplification mode de calcul du rapport des surfaces (59 LCI) <i>en attente validation de la FAI</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence au rapport d'entrée :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- préavis immédiat pour les cas simples et complets</li> <li>- exigences accrues sur complétude du dossier</li> <li>- orientation immédiate vers les services intéressés de la DGNP</li> </ul> <i>en vigueur depuis septembre 2009</i></li> <li>Etablissement plan de géomètre (cf. «Rapport d'entrée»)</li> </ul> <p><b>Demande de compléments</b> (pièces) posée comme condition de l'autorisation de construire (ex.: plan d'aménagement paysager «PAP» à produire à l'ouverture du chantier) <i>en vigueur depuis le 4 janvier 2010</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication «avis d'ouverture de chantier» par OAC</li> </ul>
<b>Energie</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle des pièces requises telles que PAP (remise et validation avant ouverture du chantier)</li> <li>Renforcement des mesures en cas de non respect par OAC sur avis DGNP (interdiction d'ouvrir un chantier ou arrêt de chantier)</li> </ul> <i>en vigueur depuis le 4 janvier 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance par échantillonnage</li> </ul>
<b>Eau</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution du dossier de coordination et d'engagements (pas de détails donnés mais engagement au respect des règles de l'art)</li> </ul> <i>en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2010 vu formulaires associés en cours de validation au ScanE</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution du dossier final complet. Contrôle du respect des engagements pris</li> </ul> <i>en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôles</li> </ul> <i>en vigueur</i>
<b>Police du feu</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préavis dès rapport d'entrée, sauf pour dossiers complexes, avec charges/conditions et exigences relatives aux pièces à fournir selon phase d'instruction du dossier (autorisation - ouverture du chantier - mise en service)</li> </ul> <i>en vigueur depuis le 4 janvier 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication «avis d'ouverture de chantier» par OAC</li> <li>Contrôle des pièces requises (remise et validation 20 jours avant ouverture du chantier)</li> <li>Renforcement des mesures en cas de non respect par OAC sur avis DGEau (interdiction d'ouvrir un chantier ou arrêt de chantier)</li> </ul> <i>en vigueur depuis le 4 janvier 2010</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle par sondages</li> <li>Remise attestation de conformité</li> </ul> <i>en vigueur</i>

## INTER -VIEW

Nous avons rencontré  
**Monsieur Mark Muller,**  
**Conseiller d'Etat**  
**chargé du Département**  
**des constructions et**  
**des technologies de**  
**l'information (DCTI), pour**  
**faire un état des lieux de**  
**la collaboration entre son**  
**département et la FAI.**



© DR - AMMANN

### DCTI

# A l'aube d'une seconde législature

*Quel bilan tirez-vous de la collaboration entre la FAI et le DCTI durant la dernière législature ?*

Le bilan est très satisfaisant. Outre le cycle de conférences que nous organisons conjointement depuis maintenant trois ans et qui va être reconduit, nous avons notamment mené à bien notre chantier sur les accélérations et les simplifications des procédures d'autorisation de construire. Je remercie la FAI et ses représentants pour cette collaboration efficace et couronnée de succès, puisque les mesures sont aujourd'hui toutes validées. Un document de synthèse à l'attention des professionnels est d'ailleurs disponible sur le site du Département.

*Quel point faites vous aujourd'hui sur les chantiers en cours des réformes conjointes FAI-DCTI ?*

J'en citerai deux principaux. D'une part la question de l'architecte cantonal. La loi y relative est entrée en vigueur. L'objectif que nous allons poursuivre, notamment avec des représentants de la FAI, est de définir ensemble le cahier des charges en vue de l'ouverture prochaine d'un appel à candidature pour pourvoir ce poste. Les objectifs sont ambitieux et ce chantier va prendre un certain temps.

Par ailleurs, nous allons poursuivre un travail sur la communication de nos projets, de nos réflexions en matière architecturale et urbanistique, des concours, avec, je l'espère, la création d'un lieu de présentation et de représentations à animer de concert avec la FAI.

*Quels sont vos principaux objectifs pour cette législature ?*

Parmi mes priorités figurent le Plan Directeur Cantonal 2012; la poursuite du projet PAV (Praille-Acacias-Vernets), avec les déclassements envisagés dans l'année; ainsi que la concrétisation des périmètres d'importance, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Vergers ou de la Chapelle-Les-Sciens...

Le Département doit se positionner comme le moteur d'un plus grand nombre de nouveaux projets. Nous mettons tout en œuvre pour accélérer les procédures d'aménagement ce qui est impératif pour augmenter le volume de construction de logements. De manière générale, je souhaite donc que le Département devienne de plus en plus pro-actif et se positionne comme acteur principal dans les projets de développement du canton.

*Propos recueillis par Bénédicte Montant et Marie-Christophe Ruata-Arn*

*Mikimoto, Ginza 2*

*Tokyo, Japon*

*Toyo Ito & Associates*

*+ Taisei Design Pte*

*2005*



L'architecte cantonal est une compétence indispensable au développement de Genève. Outre le rôle essentiellement culturel dévolu à ce poste, le communiqué du gouvernement précise: «(...) il aura pour mission de conseiller et d'assister le magistrat en charge des constructions lors de l'élaboration et de la réalisation de projets majeurs dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le cabier des charges de cette nouvelle fonction est en cours d'élaboration. Il est établi en collaboration avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI).» Cette situation n'est pas seulement valorisante. Elle nous responsabilise aussi auprès du Conseil d'Etat, pour que la mise en place de cette charge soit une parfaite réussite, dans son expression comme dans son fonctionnement.

## Du côté de la FAI

# Signes d'un véritable partenariat naissant

Autre collaboration avec le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), autre satisfaction : l'accélération et la simplification des procédures d'autorisation de construire (*cf notre dossier en page 4*). Le 8 décembre 2009, ce chantier exemplaire a été présenté par des représentants des services du DCTI à nos membres. Une manifestation qui aurait semblé improbable il n'y a pas si longtemps... Cet esprit d'ouverture et de collaboration, nous le trouvons aussi dans les décisions et les engagements de Monsieur Mark Muller qui est, plus que jamais, à l'écoute des associations professionnelles et fait écho à leurs préoccupations. Citons pour l'exemple notre souhait de retrouver l'Aménagement au sein d'un même département que la Construction. Ou encore la mobilisation pour le CEVA qui, suite à notre suggestion, a été plus visible.

Plutôt combatifs par nature, nous sommes aujourd'hui dans l'éloge de ce partenariat qui prend corps. Cela est bon signe, il faut savoir le reconnaître et l'apprécier à sa juste valeur. Mais il faut aussi rappeler que l'investissement de nos membres est primordial pour que perdurent ces relations productives avec les entités publiques et ses représentants. Je remercie ici leur engagement sans failles: entretenir cet état d'esprit est nécessaire pour l'ensemble des acteurs concernés. Et ce d'autant plus que ce partenariat doit se poursuivre et se développer.

**«Rappelons que  
l'investissement de nos  
membres est primordial  
pour que perdurent les  
relations de qualité  
avec les entités publiques  
et ses représentants.»**



© DR.

Car si la FAI a des rapports privilégiés avec l'Etat et la Ville de Genève, elle a en revanche beaucoup d'efforts à accomplir pour développer ses relations avec d'autres entités publiques de notre canton. Nous pensons ici notamment à l'Association des Communes Genevoises, avec qui nous souhaiterions établir un partenariat aussi constructif que ceux énoncés ici.

Citons également le PAV. La mobilisation de nos professions sera là aussi indispensable, pour que tous ceux qui sont en charge de la planification, de l'organisation ou du développement de cet immense enjeu, sachent que nous serons présents pour défendre, avec eux, et dans la recherche constante d'une qualité architecturale, les stratégies nécessaires à la réalisation de ce projet.

En guise de conclusion, je souhaite vous faire part d'un projet qui nous tient tout particulièrement à cœur et dont nous avons informé les autorités : la création d'un lieu de représentation et d'échanges. Un espace qui pourrait accueillir rencontres, conférences, tables rondes, mais aussi un lieu d'exposition permanent, pour nos projets et ceux de nos partenaires. Un lieu qui permettrait également de relayer les débats et expositions organisés par la Maison de l'Architecture. Une vitrine pour créer et nourrir un véritable échange avec la population, acte nécessaire afin de contrer ces blocages inutiles, dus trop souvent à un manque d'information. Espérons que ce projet puisse naître lui aussi dans un partenariat public-privé innovant !

Jean-Pierre Stefani  
Président de la FAI



Le cadre de référence suisse pour la mesure des plans et des cartes a vécu. L'Office fédéral de topographie *Swisstopo* a décidé de le renouveler et de le rattacher au système de référence européen. Un acte qui touche directement nos collègues géomètres, architectes et ingénieurs et requiert de leur part une attention toute particulière, afin de ne pas mélanger des données incompatibles lors de l'établissement des plans.

## Changement de cadre de référence suisse Pour bien basculer

Les extraits cadastraux, les cartes nationales ou les plans topographiques, sont établis sur la base de données géoréférencées qui s'appuient sur un système de coordonnées nationales. Pour des raisons historiques que nous ne développerons pas, le point d'origine se situe à Berne, précisément sur les lieux de son ancien observatoire astronomique.

Le cadre de référence actuel s'appuie toujours sur les points fixes de la mensuration de 1903 (*cf encadré*). Ce système vieux de 107 ans n'est plus en accord avec les exigences, les techniques de mesures et les besoins actuels des utilisateurs. Il présente d'importantes distorsions devenues inacceptables du fait de l'évolution technologique et des méthodes modernes de positionnement par satellites. Il présente aussi de nombreuses incohérences locales, des erreurs de coordonnées, des déformations; mais encore des sauts le long de la frontière nationale, car les coordonnées divergent d'un pays à l'autre; et des trous ou des recouvrements en limite de canton, telle la célèbre cassure de quarante centimètres entre Genève et Vaud, de part et d'autre de La Versoix.

On l'aura compris: le chantier entrepris par l'Office fédéral de topographie *Swisstopo* pour renouveler notre cadre de référence est indispensable.

### Un chantier, des avantages et quelques risques

Basés sur la mensuration nationale de 1995, la qualité des points fixes de ce nouveau cadre de référence garantit un réseau de coordonnées extrêmement précis et sans distorsions. Afin que les coordonnées du nouveau système ne puissent pas être confondues avec les anciennes, l'origine du réseau a été déplacée et les coordonnées de notre point de référence du système, c'est-à-dire Berne, sont augmentées (*cf encadré*). Les déformations entre l'ancien et le nouveau cadre de référence sont nulles à Berne, mais de plus de 1.50 m aux Grisons, au Tessin ou à Genève.

*Le basculement,  
c'est par exemple:  
360'000 points  
limites à recalculer.*

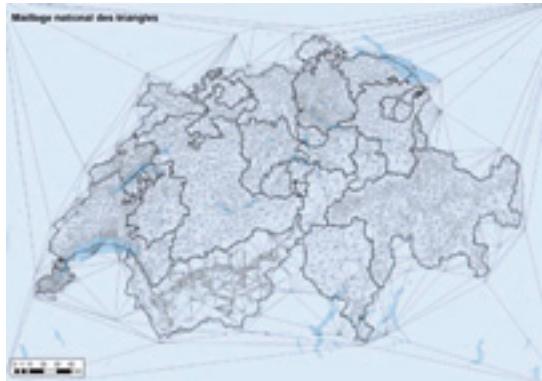
Toutes les données existantes (cartes, plans cadastraux, plans réseaux, fichiers informatiques, plans de détails, etc) doivent donc être transformées, ou plus précisément recalculées, afin de correspondre à ce nouveau système de coordonnées et bénéficier pleinement des avantages du nouveau cadre de référence.

Soulignons-le: durant les premiers mois de mise en place de ce système, il faudra être particulièrement attentif, à ne pas superposer, intégrer ou mélanger des données incompatibles, car référencées dans des systèmes différents. On peut s'imaginer les conséquences de l'utilisation de données incompatibles pour des constructions, des canalisations ou l'établissement de servitudes, décalées de plus d'un mètre dans les documents d'étude du projet. Ces accidents pourraient générer d'importantes difficultés techniques lors la réalisation, engendrer des coûts supplémentaires exorbitants, ou rendre le projet tout simplement irréalisable.

Genève basculera dans ce nouveau cadre de référence au premier trimestre 2011. Le Service de la mensuration officielle (SEMO) a soigneusement étudié les contraintes techniques, l'organisation, l'information nécessaire et la planification de cette opération de transformation à grande échelle de l'ensemble des données gérées par les partenaires du S.I.T.G. (système d'information du territoire genevois). Tout est donc en place, afin de répondre efficacement aux problèmes que les mandataires pourraient rencontrer et leur permettre de bénéficier immédiatement des avantages de ce nouveau système.

*Pour l'AGG,  
Pierre-Yves HEIMBERG*

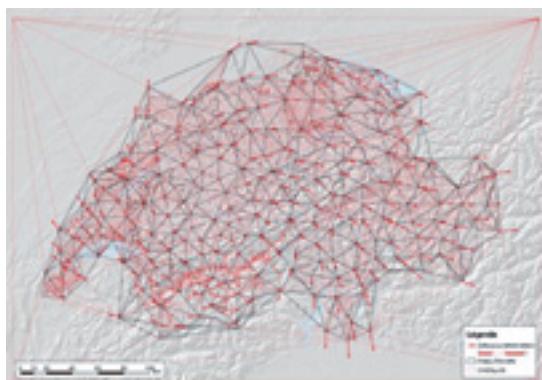
Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, Berne étant considérée comme point zéro, les coordonnées du canton de Genève étaient négatives.



Pour pallier ce problème, le point zéro a été déplacé du côté de Bordeaux.

Les coordonnées de Berne sont devenues :

$Y = 600000.00 \text{ m}$ ;  $X = 200000.00 \text{ m}$

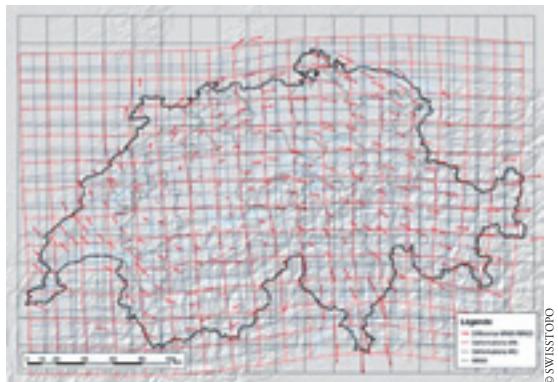


Dans le nouveau cadre de référence, le point zéro sera déplacé de 2000 km à l'ouest et de 1000 km au sud. Il se situera quelque part vers Les Açores dans l'Océan Atlantique.

Les nouvelles coordonnées de Berne seront :

$E = 2600000.00 \text{ m}$ ;  $N = 1200000.00 \text{ m}$

(soit 2 millions et 1 million ajoutés aux anciennes coordonnées).



L'opération de transformation des données géoréférencées peut être comparée à un immense lifting de la modélisation de notre territoire. Il s'agit de gommer les erreurs, de boucher les irrégularités, soit de raffermir les cartes et plans de notre canton en leur apportant une nouvelle jeunesse.

## Modélisation du territoire genevois Les effets du lifting

Cependant, tout comme pour un lifting, l'opération de transformation ne peut se faire sans effets collatéraux. On tire par ici, on détend par là, on améliore la qualité, on rend le tout plus homogène, plus cohérent, mais cela génère forcément des déformations. Un rectangle n'est plus tout-à-fait un rectangle, un angle droit n'est plus tout-à-fait un angle droit, un kilomètre n'est plus tout-à-fait un kilomètre, un hectare n'est plus tout-à-fait un hectare.

Compte tenu des résultats des travaux d'expertise du SEMO, il n'y a certes pas lieu de s'inquiéter, car les déformations restent localement très faibles. Les limites de propriété seront modifiées au pire de quelques centimètres, les façades des bâtiments varieront, elles, de quelques millimètres.

Mais si les déformations sont quasi insignifiantes à l'échelle d'un bâtiment ou d'une parcelle, il n'en va pas de même à l'échelle d'une commune ou d'un canton. En effet, grâce à son lifting, le canton de Genève va s'agrandir de  $7500 \text{ m}^2$ , ce qui, multiplié par le prix moyen au  $\text{m}^2$  du terrain à Genève, est un joli résultat. Toutes les communes ne sont cependant pas logées à la même enseigne. Comme aux Jeux Olympiques, il y a les gagnants et les perdants, même si les surfaces correspondantes ne représentent que 0.01% de la superficie des communes touchées. Sur le podium, Versoix grandit de  $2250 \text{ m}^2$ , Anières gagne  $1100 \text{ m}^2$  et Jussy  $500 \text{ m}^2$ . Tandis que Collex-Bossy perd  $350 \text{ m}^2$  et qu'on enlève  $290 \text{ m}^2$  à Cologny et  $280 \text{ m}^2$  à Chêne-Bougeries.

Comme l'ont énoncé le philosophe Anaxagore en 500 avant J.-C., puis Lavoisier en 1789 : « *Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme!* ». Tout : même les données géoréférencées...

P.-Y. H.

Source des données : étude du SEMO sur le changement de système de référence du SITG



## À TOUS LES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

Les mandataires devront gérer attentivement les fichiers géoréférencés, pour ne pas superposer, intégrer, ou méler des données établies dans des systèmes différents.

De ne pas s'apercevoir du décalage de certaines données par rapport à d'autres pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Les ingénieurs géomètres se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.



## **Projet lauréat du concours de la Nouvelle Comédie**

Résultat d'un concours SIA organisé par la Ville de Genève, le projet de la Nouvelle Comédie pourra voir le jour avec la réalisation du CEVA.

© Laurent Gravier & Sara Martin Camara (architectes)  
et Michel Fayet (scénographe)





Les cours InterEntreprises (CIE) sont dispensés aux apprentis qui suivent la filière duale entreprise-école. Le but : s'assurer que les connaissances de base soient transmises parallèlement au savoir-faire acquis lors de l'apprentissage en entreprise.

Ces cours sont actuellement dispensés par le CFP-C (Centre de Formation Professionnelle - pôle Construction, anciennement CEPTA, CEPIA). Mais dès la rentrée 2010-2011, l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale<sup>1</sup> rend impérative la prise en charge des cours CIE par nos associations professionnelles pour les apprentis de première année.

Interface a rencontré Frank Herbert, Président de la commission Ecoles et Formation de la FAI (CEF), en charge de l'application de cette Ordonnance sur le canton de Genève.

## Cours InterEntreprises – CIE

# Une obligation pour nos associations

*Désormais, les cours InterEntreprises devront être pris en charges par les associations professionnelles. Concrètement, qu'est-ce que cela va changer ?*

Tout, ou presque. Jusqu'à présent, les cours étaient donnés dans les locaux du CFP-C par des professeurs de l'école, pour pallier au manque d'enseignants issus du monde professionnel. Désormais, les associations professionnelles vont devoir réfléchir aux contenus de cours, engager des professeurs, mais aussi trouver des locaux et gérer les convocations, les rapports avec les apprentis et leurs familles; enfin bref, s'occuper de toute l'administration elles-même.

*Est-ce que cela signifie que les associations professionnelles ont toute latitude pour élaborer les plans d'étude ou définir les conditions d'engagement des professeurs ?*

Les contenus de cours sont définis de manière très vague dans le plan de formation qui accompagne l'ordonnance. Les associations professionnelles ont un champ de définition des contenus de cours très large et c'est à elles de trouver des sujets intéressants, motivant et sortant du cadre des contenus de cours de l'école. Des séances de coordination ont d'ailleurs été organisées dans ce but par le canton de Vaud. A Genève, le travail commence et nous allons examiner, à moyen terme, dans quelle mesure une coordination romande est nécessaire, ou simplement, souhaitable.

Concernant les conditions d'engagement des professeurs il convient de consulter l'Ordonnance sur le site de l'OFFT: [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch)

*C'est un chantier d'envergure qui s'ouvre. Au-delà du caractère impératif de l'Ordonnance, faut-il considérer cette obligation comme une charge ?*

Bien sûr, la mise en place des cours CIE va nous demander beaucoup de travail. Mais c'est aussi une vraie chance pour nos professions de participer à la formation des futurs employés. Pour leur éviter de rester dans une « bulle théorique », les CIE doivent les obliger à toujours rattacher leur apprentissage à une réalité. C'est le seul moyen de leur assurer une forte « employabilité » dès qu'ils ont le CFC en poche.

*Les Cours CIE concernent combien d'élèves sur le canton de Genève ?*

Genève a encore des apprentis « plein temps » c'est-à-dire qui sont formés uniquement à l'école et qui pendant quatre ans, ne voient pas un bureau. Ils forment la très grande majorité des apprentis: environ 3/4 des effectifs. Le 1/4 restant, sont les apprentis « dual », ceux qui ont trouvé une place en bureau. Malheureusement, les cours CIE ne concernent que ceux-là.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les apprentis « plein temps » sont en quelque sorte hors-la-loi; je veux dire que leur statut n'est même pas inscrit dans la loi. Mais comme on ne trouve pas suffisamment de places d'apprentissage sur notre canton, les « plein temps » sont majoritaires, et pour la plupart, continuent en HES après leur apprentissage. Résultat de cette situation paradoxale, on a, en ce moment, une peine folle à trouver des dessinateurs formés à Genève... Et tant qu'on n'a plus de bureaux formateurs à Genève, il n'y a aucune raison que cela change.

*La CEF lance un appel aux associations professionnelles pour mettre en place ces cours CIE. Comme Président de la commission, qu'est-ce que vous aimeriez ajouter à cet appel ?*

Peut-être évoquer les raisons pour lesquelles j'ai décidé de m'engager. Personnellement, je suis convaincu que si nos milieux professionnels ne s'investissent pas plus dans la formation, nous risquons à terme de voir notre métier se « réduire » à l'accomplissement des prestations d'étude et de laisser la phase d'exécution aux bons soins des entreprises générales.

*Propos recueillis par Marie-Christophe Ruata-Arn*

<sup>1</sup> L'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de dessinatrice/dessinateur avec certificat de capacité (CFC) dans le champ professionnel planification du territoire et de la construction ainsi que le Plan de formation y relatif, mise en consultation en 2009, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2010. Ces deux textes ont donc force de loi et doivent s'appliquer à tous les nouveaux apprentis. Les apprentis déjà en cours de formation terminent leur apprentissage avec le Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage du 12 juillet 1994.

## APPEL URGENT

Nous devons organiser et gérer les cours InterEntreprises dès aujourd'hui.

Mais la commission **Ecole et Formation (CEF)**, actuellement composée de six membres, ne pourra pas assumer seule cette tâche importante.

La CEF compte vivement sur une mobilisation générale de la profession.

Toute personne intéressée à participer activement à la mise en place des Cours InterEntreprises ou à d'autres activités de la commission est invitée à prendre contact par email : [frank.herbert@maa.ch](mailto:frank.herbert@maa.ch)

*Cahier des charges de la commission Ecoles et formation sur le site de la FAI, onglet Commissions : [www.fai-geneve.com](http://www.fai-geneve.com)*



© PIERRE BELLANOVA

# professionnelles



Complémentarité:  
le stand de la FAI  
lors de la Cité des  
Métiers 2009 a été  
animé conjointement  
par des professionnels  
et des apprentis du  
CFP-C.

## Des cours en chantier Premiers éléments d'organisation

L'organisation des Cours CIE demande un travail immédiat de mise en place :

- définition des contenus et d'un planning des cours (cours blocs ou cours répartis sur plusieurs semaines) ;
- recherche de locaux ;
- appel à candidature pour les postes d'enseignants ;
- assurer le suivi administratif (secrétariat) ;
- assurer le financement.

Dès que ce premier travail sera accompli, il s'agira d'assurer le fonctionnement des cours :

- convocation des apprentis ;
- coordination des cours, des enseignants, des locaux ;
- tenue des registres de classe, gestion des absences, ...
- comptabilité (salaires, loyer, matériel, ...).

Le financement est en principe entièrement assuré par la Confédération et le Canton.

Les questions pratiques telles : mode de fonctionnement, niveau des salaires, administration, etc, font l'objet d'une concertation et d'une collaboration étroite entre la CEF et l'OFPC.

## Contenu

Pour mémoire, le plan de cours enseigné au CFP-C prévoit :

- pour les dessinateurs en bâtiment :
  - DAO (50 périodes en 1<sup>re</sup> année),
  - projet (50 périodes en 1<sup>re</sup> année),
  - DAO 3D (70 périodes en 2<sup>ème</sup> année),
  - planning (100 périodes en 3<sup>ème</sup> année).
- pour les dessinateurs en génie civil :
  - DAO (50 périodes en 1<sup>re</sup> année),
  - béton (50 périodes en 1<sup>re</sup> année),
  - coffrage (50 périodes en 2<sup>ème</sup> année),
  - route (50 périodes en 2<sup>ème</sup> année),
  - armatures (70 périodes en 3<sup>ème</sup> année),
  - canalisations (50 périodes en 3<sup>ème</sup> année).

Le nouveau plan de formation prévoit 16 journées de 8 heures au total pour l'orientation architecture et génie civil (art. 4, partie C), soit :

- 4 journées en 1<sup>re</sup> année,
- 8 journées en 2<sup>ème</sup>,
- 4 journées en 3<sup>ème</sup>.

Le contenu des cours est défini de manière très générale (notions de base, planification, visualisation). La nouvelle Ordonnance précise (art. 8, par. 3) : « Les cours InterEntreprises comprennent au total 10 jours de cours au minimum et 20 au maximum, à raison de 8 heures de cours par jour. La répartition entre les orientations est définie dans le plan de formation. Durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale, aucun cours interentreprises n'a lieu. »

Frank Herbert  
Président de la commission Ecoles et formation

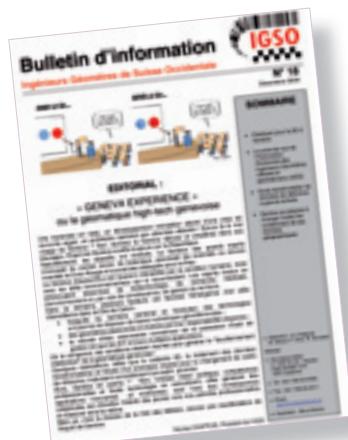


## Livre Un siècle d'architectures à Genève. Promenades

Hormis l'invitation à la découverte des bâtiments qui nous entourent et au plaisir que procure une curiosité averte, ce livre est aussi une incitation à la prise de conscience nécessaire et urgente du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle, afin d'en reconnaître les principaux acquis et de porter un meilleur jugement sur les constructions qui composeront la ville du futur.

Cet ouvrage constitue une approche multifacettée de l'intense production architecturale du siècle dernier à Genève. Chaque auteur, architecte ou historien de l'art, signe sa contribution qui témoigne d'une approche spécifique. Les notices sont articulées en quatorze promenades dans les quartiers de Genève et son territoire.

512 pages, Editions Infolio, Gollion, 2009  
Prix de vente: CHF 58.– ISBN 978-2-88474-078-4



## AGG Bulletin IGSO N° 18 L'expérience genevoise

Rédigé sous la direction de l'AGG, le Bulletin d'Information des Ingénieurs Géomètres de la Suisse Occidentale (IGSO N. 18) de décembre 2009 donne un aperçu passionnant du « bouillonnement intellectuel » de la géomatique genevoise.

Cadastre 3D ; traitement des données transfrontalières ; étude d'un prototype original pour le changement de cadre de référence : des projets et des réalisations innovantes à découvrir dans ce numéro que l'on peut télécharger à l'adresse: <http://www.igso.ch>

L' **AGA** (Association genevoise d'architectes) réitère son soutien à la Maison de l'Architecture et encourage ses membres à en devenir sociétaires; se félicite du résultat de la votation populaire du CEVA, infrastructure indispensable à l'essor de notre région; encourage et appuie le développement des grands projets sur notre territoire...

Et souhaite pour cette nouvelle décennie : une concrétisation harmonieuse des mesures de simplification et d'accélération en demandes d'autorisation de construire; l'arrivée d'un (ou d'une) architecte cantonal qui saura faciliter et articuler le développement de notre canton; la généralisation de la pratique du concours SIA 142 et des appels d'offres selon les formulaires A1 A2 et B1 B2 (toujours disponibles auprès du secrétariat des associations à la FER).

*Extrait du rapport de Présidence 2010  
Bénédicte Montant*

## ASSO- CIA- TIONS



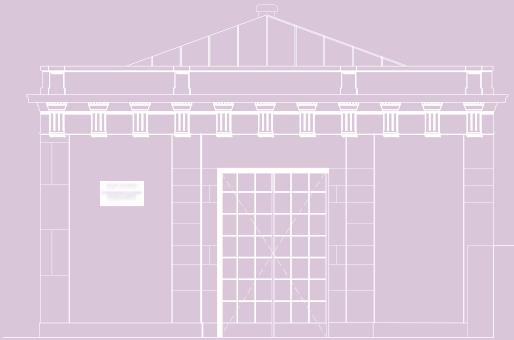
SIA

Quinzaine de l'architecture

Chaque année des bâtiments ouvrent leurs portes au public.

Présentation libre par les Maîtres de l'ouvrage, les architectes et les ingénieurs selon les horaires définis pour chaque réalisation.

L'édition 2010 aura lieu du 24 avril au 2 mai dans toute la suisse romande ainsi que dans les cantons du Tessin, de Berne, Argovie et Soleure.



## CONFÉRENCE

L'Office du patrimoine et des sites présente le jeudi 15 avril la dernière des trois conférences sur les patrimoines en mutation : les grands domaines, leurs serres et orangeries.

# Nouveaux usages pour le patrimoine bâti Grands domaines, serres et orangeries

Propriété Micheli  
*Plateau de Frontenex, Cologny*



Riche bourgeoisie urbaine et petite noblesse régionale ont de tout temps « colonisé » la campagne genevoise. Le phénomène connaît un réel Age d'Or entre 1600 et 1900. Gagnant en étendue, les grandes propriétés agricoles se complètent de maisons de plaisance et de jardins d'agrément, avec serres, orangeries et fabriques. Le recensement en cours vise à mettre en évidence la notion d'ensemble structuré auquel participent à égalité volumes bâtis, jardins et fabriques, murs d'enceinte, portails, espaces de cour et dégagements visuels sur les lointains.

La croissance urbaine et les changements des modes de vie ont imposé une nouvelle interprétation de l'organisation originelle des grands domaines ; suite à des donations, plusieurs d'entre eux sont devenus des espaces publics. Les dépendances des maisons de maître qui abritaient autrefois des activités agricoles offrent aujourd'hui un potentiel bâti de qualité.

Le volume, l'orientation et les prises de lumière des serres et des orangeries favorisent l'accueil de nouvelles fonctions. L'enjeu architectural consiste à sauvegarder les aspects légers de ces bâtiments, essentiellement les grandes parties vitrées, en les adaptant aux normes de confort actuel, ainsi qu'aux impératifs de la gestion durable de l'énergie. La restauration des anciennes structures requiert des savoir-faire traditionnels.

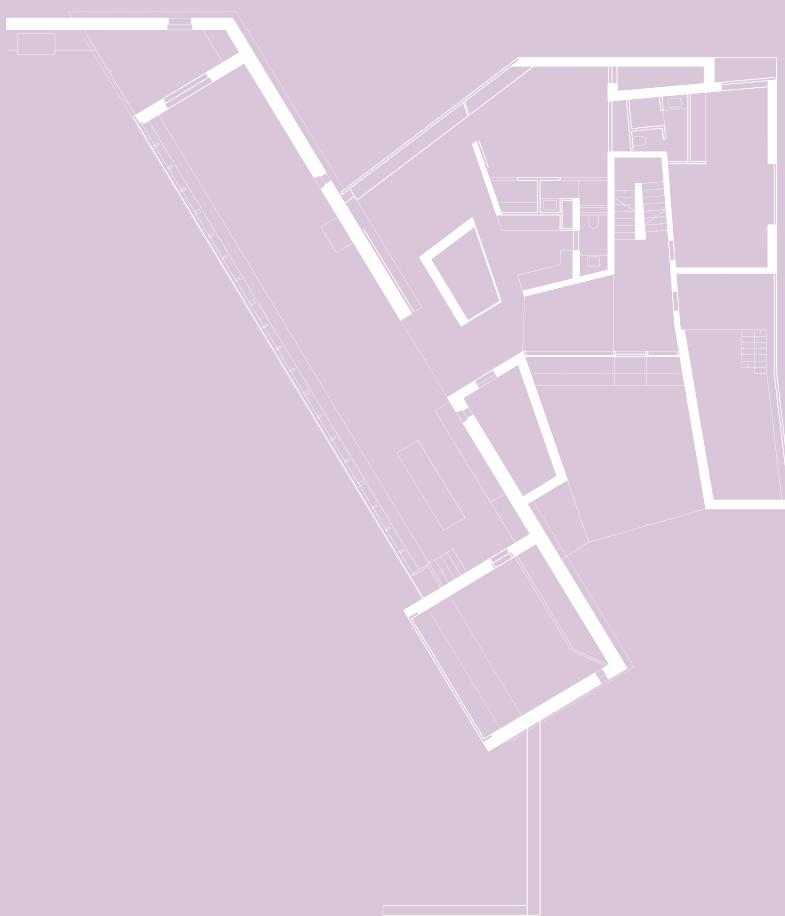
*Programme de la conférence  
du 15 avril en page 20.*



© FRANCESCA GIOVANELLI

### Propriété à Frontenex

Architecte Charles Pictet Architecte FAS SIA  
Lieu Frontenex, Genève  
Réalisation 2004-2006  
Ingénieur civil Jean Regad, Genève  
Collaborateur Philippe Le Roy, Architecte EPFZ

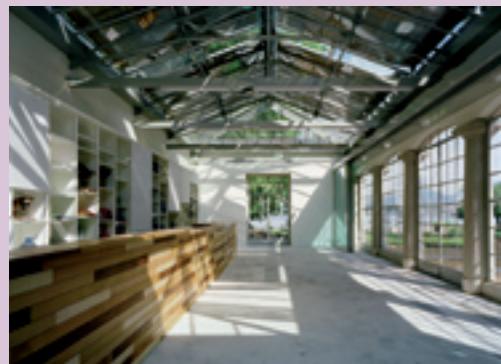




© OLIVIER ZIMMERMANN

### Pavillon Plantamour

Architectes *Ganz, Muller & Borghini*  
Lieu *Parc Mon Repos, Genève*  
Réalisation *2007-2008*  
Ingénieur civil *Klemm, Annen, Lebet & Cie, Genève*



© ALAIN GRANDCHAMP, DOCUMENTATION PHOTO VDG





© PLOJOUX & VELLINGER

#### Fondation Hardt

Architectes      Bernard Plojoux & Delphine Vellinger  
 Lieu              Vandoeuvres, Genève  
 Réalisation      2007-2008



CYCLE DE CONFÉRENCES  
 2008 LE PATRIMOINE INDUSTRIEL  
 2009 LA MAISON RURALE  
 2010 LES GRANDS DOMAINES

### Programme du jeudi 15 avril 2010 18h45, Les Salons, Genève

#### Le recensement des grands domaines genevois

Christine Amsler > historienne de l'architecture

#### Fondation Hardt à Vandoeuvres :

orangerie aménagée en salle de réunion  
 et restauration de la serre

Bernard Plojoux > architecte

#### Parc Mon Repos à Genève : orangerie de la villa

Plantamour aménagée en pavillon d'exposition

Tiziano Borghini > architecte

#### Propriété à Frontenex : orangerie transformée

en séjour d'un nouveau logement

Charles Pictet > architecte

*Conférence et discussion animées par Florence Grivel  
 (Espace 2, RTS)*





© PIERRE BELLANOVA

## COUP D'ŒIL

### CEVA : sortie de tunnel ?

1884, le peuple plébiscite le projet d'une liaison ferroviaire entre Cornavin et Annemasse. 1912, une demande de concession est octroyée par la Confédération. Fin 2009 (125 après !) les genevois acceptent à la majorité des voix leur soutien au CEVA suite à un référendum sur l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit complémentaire. Début 2010, les adjudications des travaux de gros œuvre vont «bon train» pour un coût total des travaux de 1,5 milliard de francs.

A ce jour, les entreprises françaises et vaudoises sont bien servies et l'on espère vivement que les consortiums genevois obtiendront également des adjudications sur les prochains lots. A noter que les CFF ne sont toujours pas soumis aux lois sur les marchés publics. Un nouveau chantier pour notre CCAO? Pendant ce temps, les mandataires finalisent leurs contrats avec le Maître d'ouvrage et planchent sur la mise au point des dossiers d'exécution.

Si tout va bien, les cinquante-sept recours restant seront prochainement déboutés et les travaux pourront enfin commencer cet automne pour une durée de six ans.

*Christian Morel, Président AGI*

### RAPPEL DISTINCTION ROMANDE D'ARCHITECTURE 2010

Les candidats pour la DRA II 2010 ont jusqu'au 31 mars pour déposer leur dossier selon les modalités décrites sur le site : [www.dra2.ch](http://www.dra2.ch)

Pour mémoire, cet appel concerne tout auteur d'une réalisation architecturale achevée entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2010 dans un canton romand ou dans la partie francophone du canton de Berne, district de Bienne compris.

**Le DCTI a engagé un projet d'administration en ligne concernant un guichet pour le dépôt des demandes d'autorisation de construire et des demandes de renseignement, séduisant et très novateur.**

La volonté de ce projet est de mettre en place un outil destiné à faciliter le dépôt des autorisations de construire et de permettre une instruction de ceux-ci sous forme dématérialisée.

Monsieur Edi Da Broi, dans sa présentation du 8 décembre 2009, a précisé que l'enjeu pour l'administration dans la mise en place de ce projet est une facilitation dans la saisie des dossiers, une assistance aux requérants, une accélération dans la transmission entre les différentes instances concernées et une amélioration de la traçabilité du dossier.

La FAI collabore avec le DCTI pour que cet outil soit opérationnel, performant et de qualité, pour tout le monde. Ce guichet devrait voir le jour en 2010 et nous vous tiendrons informés de son évolution.

J.-P. S.

### LE SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE GENÈVE DÉMÉNAGE

NOUVELLE ADRESSE DÈS LE 11 JANVIER 2010:

25, RUE DU STAND  
1204 GENÈVE  
TÉL. 022 418 60 50  
FAX 022 418 60 51

[urbanisme@ville-ge.ch](mailto:urbanisme@ville-ge.ch)  
[www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch)

Les numéros de téléphone et adresses e-mail des collaborateurs et collaboratrices restent inchangés





© JW - LAPA EPFL

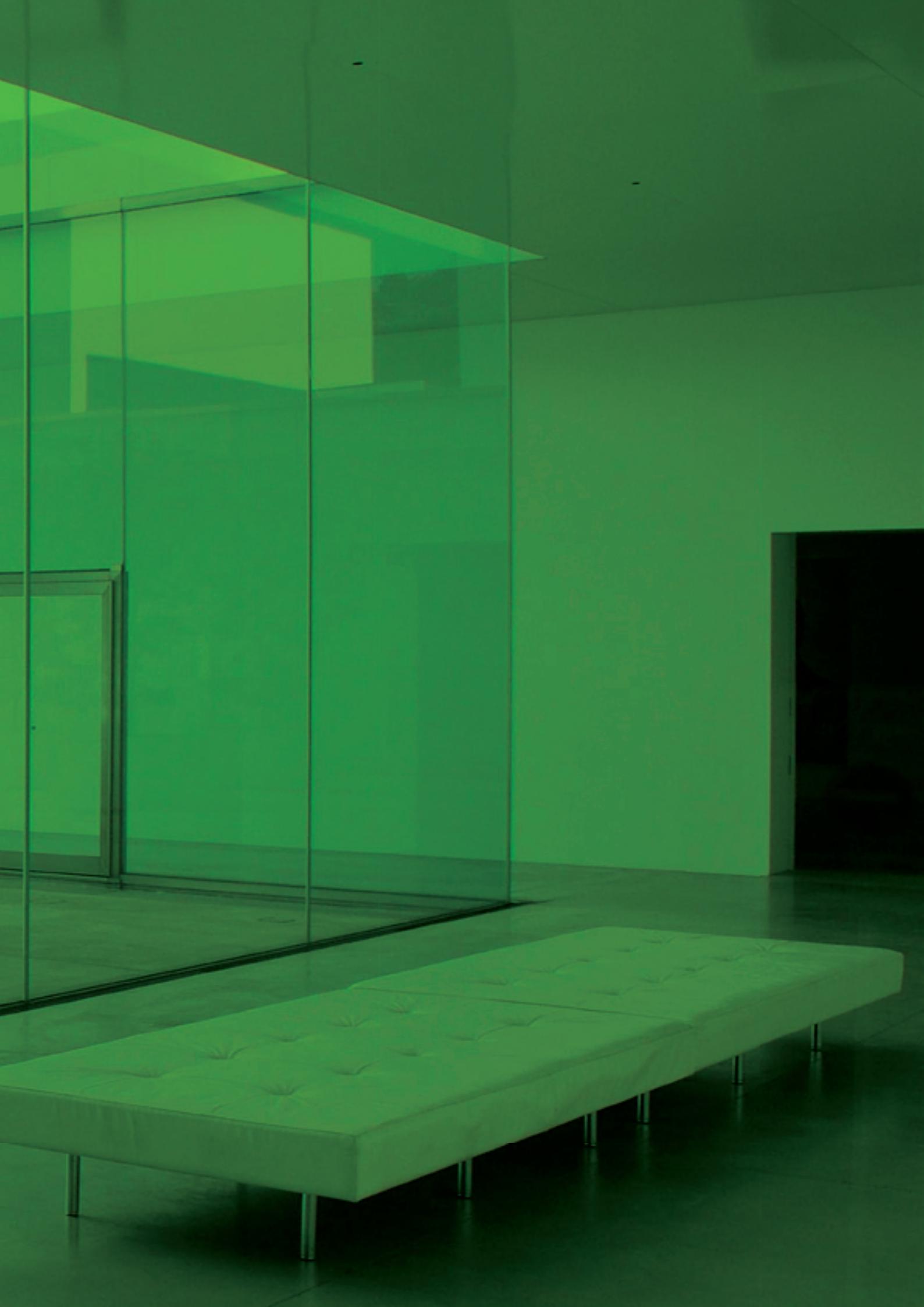
## Coup de projecteur sur deux événements à venir

Lors du deuxième trimestre 2010, la Maison de l'Architecture (MA) qui renoue avec les questions urbanistiques organise, conjointement avec la Ville de Genève, une exposition sur le travail urbanistique de Alexandre Chemetoff, dont le vernissage aura lieu le 10 mai prochain.

Elle s'associe par ailleurs à une exposition organisée par la CCIG (Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève) et le lapa/EPFL (laboratoire de la production d'architecture du professeur Harry Gugger), qui proposent des visions stratégiques et urbaines pour le canton de Genève. Cette exposition se déroulera du 16 au 21 avril avec une table ronde le 20 avril organisée par la MA.

Retrouvez l'agenda de la MA sur internet : <http://www.ma-ge.ch/Agenda>

Cycle de  
conférences,  
expositions et  
tables rondes,  
la Maison de  
l'Architecture a  
toujours à cœur  
de proposer une  
vision transversale  
des thématiques  
d'actualité.



Nouveaux usages pour  
le patrimoine bâti  
**Grands domaines**  
**serres et orangeries**

**Jeudi 15 avril 2010**  
**> 18h45**  
**Les Salons, Genève**  
**Rue Bartholoni 6**

Cette manifestation est organisée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) et la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI).

2008 LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

2009 LA MAISON RURALE

2010 LES GRANDES DOMAINES

CERCLE DE CONFÉRENCE



REPUBLIC  
ET CANTON  
DE GENEVE

f a i

FÉDÉRATION  
DES ASSOCIATIONS  
D'ARCHITECTES  
ET D'INGÉNIEURS  
DE GENEVE